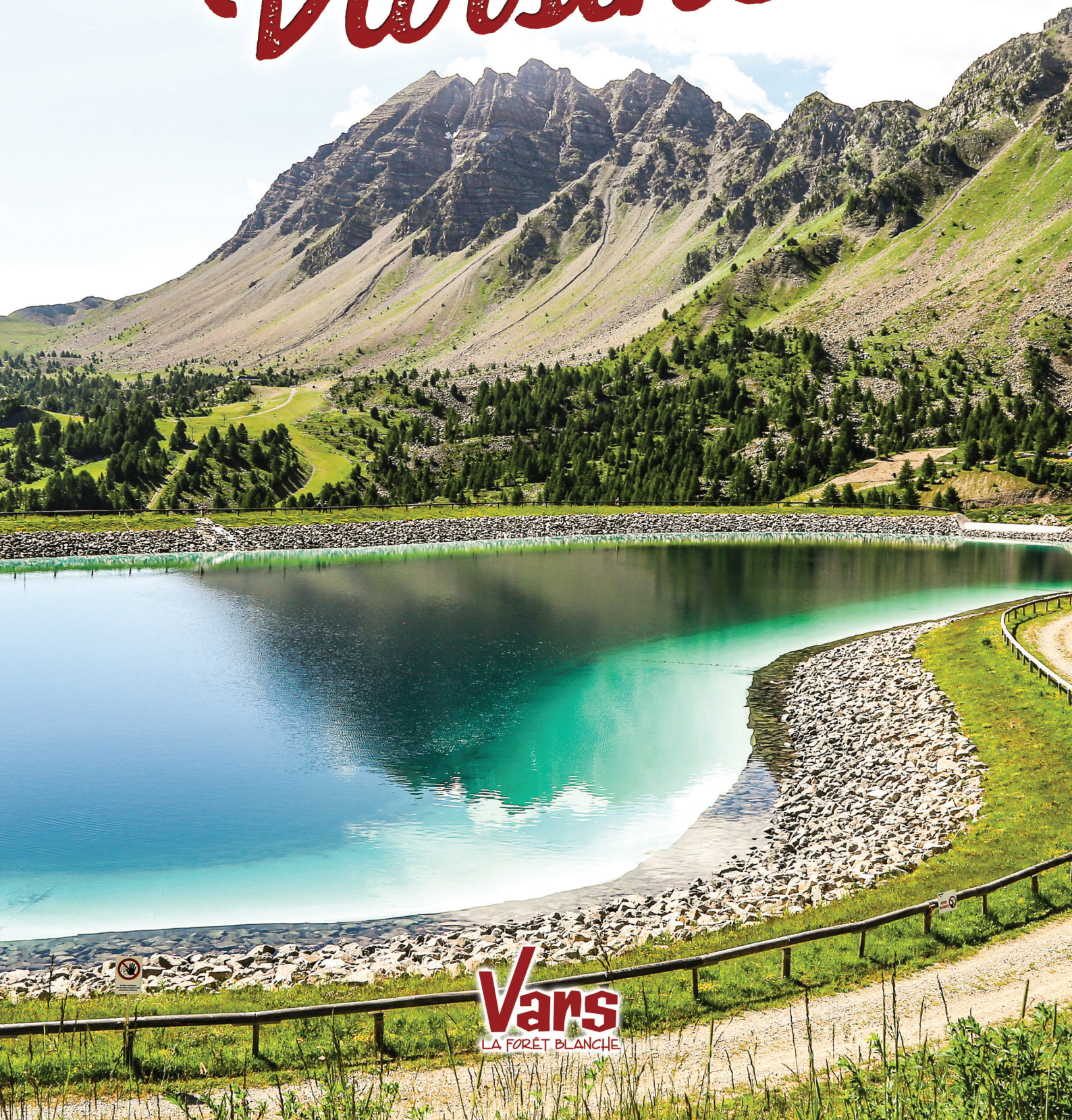
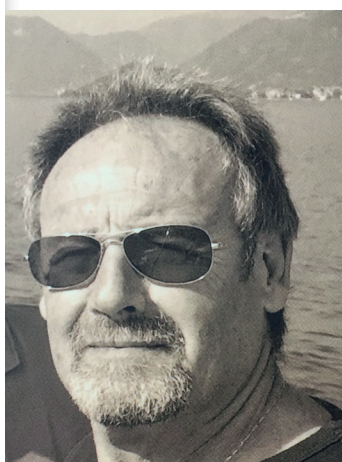


Le petit Varsinc



L'édito du Maire



L'année 2025 marquera à Vars la poursuite d'investissements structurants et indispensables pour l'avenir de notre station.

A ce titre, nous réceptionnerons à l'automne le bâtiment qui rassemblera les locaux de l'office de tourisme, de la SEM-SEDEV ainsi qu'une salle hors sac.

Par ailleurs, les travaux de la crèche halte-garderie qui ont débuté au printemps, sur le haut de la station, face à la luge du Caribou, vont se poursuivre pour un accueil en fin d'année. Cet ensemble dédié à nos enfants mais également aux vacanciers permettra de les recevoir en nombre et dans de meilleures conditions.

Enfin, le premier coup de « pioche » pour la construction de la salle multi-activités regroupant également le cinéma et un espace gaming débutera cet automne. Cette salle entièrement modulable avec une capacité d'accueil de plus de 300 personnes assises répondra aux attentes de la clientèle tant sur les animations et événements qu'au développement du tourisme d'affaires sur les ailes de saison.

Cet équipement pourra être utilisé tout au long de l'année pour des activités périscolaires, par les associations communales et plus largement au niveau communautaire dans le cadre de la mutualisation des objectifs culturels et sportifs du territoire.

La gestion rigoureuse de notre commune nous a permis de réaliser ces projets avec le soutien de l'Etat, de la Région Sud, du Département et également des banques qui nous font confiance pour le futur de Vars.

Outre la réalisation de ces projets, la commune a poursuivi cette année encore des travaux de voirie lourdement affectés par les intempéries ainsi que l'entretien du patrimoine local. Aussi, la collectivité a maintenu son soutien aux associations pour pérenniser le dynamisme de notre destination.

Pour mémoire le gel de l'impôt communal depuis 2018 ainsi que le soutien à l'attractivité par la non application de la surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires participent à porter haut et fort les valeurs et la réputation de Vars.

Le Maire,
Dominique LAUDRÉ

Sommaire

TRAVAUX P/3-7

Avancement du chantier de construction du nouvel Office de Tourisme	p/3
Aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière aux Claux	p/3
Complexe salle multi-activités / cinéma	p/4
Délégation du Service Public de l'Eau Potable	p/4
Route d'accès au Val d'Escreins - Amélioration de la Desserte Forestière	p/4
Cabanes pastorales des Couniets et de l'Ecuelle	p/5
Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation de parkings aux Claux	p/5
Fontaine du refuge Napoléon	p/6
Modification du scrutin	p/6
pour les communes de moins de 1000 habitants	p/7
s'appliquant pour les élections municipales de 2026	p/7

Le classement des meublés à Vars : une dynamique en pleine expansion p/7

Redevance incitative et équité : équation visiblement difficile p/7

VIE LOCALE P/8-9

Un outil de communication : l'application ILLIWAP	p/8
Registre des Personnes vulnérables ou isolées	p/8
Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	p/8
Station et villages propres : une mobilisation exemplaire	p/8
Restauration des archives communales	p/9
Accompagnement à l'achat de forfaits de ski à destination des enfants	p/9

OFFICE DU TOURISME P/10 SEM-SEDEV P/10

CÔTÉ ASSOCIATIONS P/11

BRÈVE MAIRIE P/12

Avancement du chantier de construction du nouvel Office de Tourisme

Les travaux ont débuté comme prévu dès le début du mois d'avril 2024. Il s'agit d'un projet d'envergure, regroupant deux entités distinctes (l'office de tourisme d'un côté, et la société exploitant le domaine skiable de l'autre) reliées par un hall. Le chantier a été contraint par les conditions inhérentes à une station d'altitude, notamment pour ce qui concerne les conditions climatiques et météorologiques. Après un printemps pluvieux, les travaux ont pu se poursuivre pour une

livraison du clos couvert avant l'hiver. Le second-œuvre s'est poursuivi tout au long de l'hiver, l'objectif étant une livraison cet automne et une mise en service avant la prochaine saison d'hiver. Les conditions d'accueil de nos visiteurs seront alors grandement améliorées.

Ce projet structurant a reçu le soutien financier de la Région SUD et du Département des Hautes-Alpes.



Photo Chantier 2024 07 10



Photo Chantier 2024 09 20



Photo Chantier 2024 10 07



Photo Chantier 2024 11 26

Aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière aux Claux

Les marchés de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière aux Claux ont été approuvés par le Conseil Municipal à la fin du mois de décembre 2024.

Le projet comprend deux structures distinctes, avec des espaces mutualisés intérieurs et extérieurs :

- Une Microcrèche résultant du transfert de la crèche « Les Raffis » située actuellement à Sainte-Catherine. Cet établissement pourra recevoir jusqu'à 15 enfants de permanents ou de saisonniers. Etant précisé que la structure actuelle ne sera plus en conformité au référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage à compter du 1er septembre 2026.

- Une Petite Crèche d'une capacité maximale de 24 places à destination de la clientèle touristique, en proposant ce type d'accueil, la commune pourra prétendre au Label Famille +.

La Commune a choisi de favoriser la réhabilitation d'une friche urbaine en station, à savoir un local brut de béton dont la construction n'avait jamais été terminée, pour mener à bien ce projet. Cette démarche a été récompensée par un financement au titre du FONDS VERT- Recyclage

Foncier à hauteur de 407 600 €. Ce fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert ») vise à subventionner des projets locaux favorisant la décarbonisation et les économies d'énergie, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette opération, dont l'enveloppe globale est de l'ordre de 1 600 000 €HT (travaux, maîtrise d'œuvre, études et divers compris), a également reçu le soutien financier du Département des Hautes-Alpes pour 240 000 €.

Le volet Microcrèche a aussi fait l'objet d'une convention de financement de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dans le cadre du PIAJE (Plan d'Investissement d'Accueil du Jeune Enfant), pour un montant attendu de 128 000 €.

En incluant une participation de 200 000 € sollicitée auprès de la Région, l'auto financement communal s'élèvera à 624 400 €

Complexe salle multi-activités / cinéma

Une consultation en vue du démarrage au printemps 2025 des travaux de construction d'un complexe regroupant une salle multi-activités et un cinéma aux Claux, en lieu et place de l'ancienne patinoire naturelle, a été lancée en septembre 2024.

Malheureusement, à l'issue de la procédure, et malgré une phase de négociation avec des entreprises candidates, les offres sont restées très au-dessus de l'estimation établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a dû décider de déclarer la consultation sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre économique et budgétaire.

Une nouvelle consultation a donc été lancée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises adapté, pour une date de démarrage des travaux à la fin de l'été 2025.

Cette opération structurante a reçu le soutien des financeurs suivants :

- le Département des Hautes-Alpes à hauteur de 200 000 €.
- l'Etat au titre de la DETR pour un premier montant de 337 725 €.
- la Région SUD PACA avec une participation exceptionnelle de 1 200 000 €.



Délégation du Service Public de l'Eau Potable

Lors de sa séance du 27 décembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé le choix de la société SAUR pour la nouvelle concession du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2025, et pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2036.

Route d'accès au Val d'Escreins - Amélioration de la Desserte Forestière



Cela fait maintenant une petite dizaine d'années que la Commune s'interroge sur l'état du pont des gorges d'Escreins. A l'issue de diagnostics, il est apparu que l'ouvrage ne permet pas d'assurer le franchissement de véhicules de plus de 3.5 tonnes (navettes, véhicules de service, camionnettes et camions, grumiers...).

D'autre part, certains murs de soutènement de cette étroite route d'accès nécessitent d'être confortés. Des travaux en urgence ont déjà été réalisés sur le mur référencé n°4 en raison de son caractère prioritaire.

Il s'agit donc d'une opération globale à mettre en œuvre pour éviter, à terme, la fermeture de l'accès au val d'Escreins.

Considérant les enjeux d'Escreins, et notamment au regard de l'exploitation forestière, la Commune a sollicité le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) à un taux de 80%, dans le cadre du Schéma de Desserte Forestière du Guillestrois

En fonction des délais d'instruction de la demande, et sous réserve des résultats de la consultation des entreprises, la réalisation des travaux de reconstruction du pont pourrait être envisagée à partir du printemps 2026. Ces travaux pourront entraîner d'importantes contraintes d'accès.

Cabanes pastorales des Courniets et de l'Ecuelle



La commune loue les alpages communaux à différents groupements pastoraux dans le cadre de conventions pluriannuelles de pâturage. Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des bergers, un programme de rénovation des cabanes pastorales a été engagé avec notamment :

- La démolition-reconstruction de la cabane du Vallon mise à disposition d'un groupement pastoral bovin ;
- La réhabilitation de la cabane de Peyrol mise à disposition d'un autre groupement pastoral bovin.

Ce programme se poursuit par la rénovation de deux cabanes situées sur des pâturages destinés au pacage des ovins : la cabane des Courniets et la cabane de l'Ecuelle. La première fera l'objet d'une réhabilitation complète avec extension. La seconde sera quant à elle démolie et reconstruite.

Les autorisations au titre du Code l'Urbanisme ont été accordées, et les demandes de subventions ont été déposées dans le cadre du programme européen FEADER en faveur des cabanes pastorales.

La date effective de démarrage des travaux sera en fonction des délais d'instruction des demandes de financements européens. Idéalement, la Commune souhaiterait réaliser les travaux des Courniets en 2026 et ceux de l'Ecuelle en 2027.



Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation de parkings aux Claux

Considérant les importants problèmes de stationnement que rencontre la station en période de forte affluence, la Commune avait lancé une réflexion sur la construction et l'exploitation de parkings de type super-structure aux Claux.

Ce travail a débouché sur le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la construction et l'exploitation pendant 25 ans :

- d'un parking à proximité de l'office de tourisme et du front de neige, le parking de l'Adroit (P3), avec un objectif de 600 places souhaité ;
- d'un parking à l'entrée sud du hameau, le parking du Fournet (P9), pour une capacité de 300 places minimum (et une variante à 600 places).

Le montant de l'investissement pour la réalisation de ces deux parkings est estimé à 18 000 000 € pour l'offre de base, auquel il faut ajouter les charges de fonctionnement pendant toute la durée de l'exploitation, le délégataire se rémunérant par les recettes touchées. Il s'agit donc d'une procédure lourde, d'autant plus face au manque de rentabilité d'un tel équipement en station d'altitude.

Malheureusement, à l'issue de la phase de négociation, un seul candidat a présenté une offre. Or, il s'est avéré que cette offre unique n'était pas régulière. Elle prévoyait en effet le versement annuel par la Commune d'une subvention de fonctionnement conséquente, ainsi que l'augmentation de la durée de la délégation à 50 ans.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé de déclarer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité. D'autres perspectives alternatives vont donc devoir être étudiées.

Fontaine du refuge Napoléon

La Commune a engagé à partir de 2016 une opération de restauration des fontaines de la Commune, au nombre de dix-huit, opération initiée en partenariat avec l'association Vars au Fil du Temps.

Les fontaines de Vars ont été pendant longtemps une source de vie et de convivialité. Elles font maintenant partie du patrimoine qu'il convient de préserver. Elles contribuent à la beauté et à l'attractivité des villages et distribuent toujours de l'eau aux visiteurs de Vars et de la route des Grandes Alpes.

Un état des lieux exhaustif avait donc été réalisé et des pistes de restauration des dix-huit fontaines recensées sur le territoire communal avaient été établies. Depuis, certaines fontaines en bois ont été restaurées ou remplacées. D'autres ont été étanchéifiées ou ont fait l'objet d'aménagement de leurs abords.

La Commune souhaite maintenant cibler la restauration de la fontaine du refuge Napoléon qui est en pierre. Cette

restauration, par un artisan murailleur spécialiste de la pierre, nécessite une grosse intervention sur les blocs de pierre qui doivent être démontés pour être travaillés en atelier avant d'être remontés sur site. Les éléments en fer forgé qui doivent être remplacés seront quant à eux créés par un artisan forgeron. Afin de valoriser la fontaine, les abords seront également aménagés, avec un dallage en pierre de pays.

La fontaine a été démontée cet automne et amenée dans l'atelier de M. Nicolas SOL à l'Argentière-la-Bessée, pour une remise en place à l'été 2025.

L'enveloppe globale affectée à cette opération de rénovation et valorisation s'élève à 31 000.00 €HT. Les travaux ont pu être engagés avec le soutien de la Région SUD pour une subvention d'investissement de 10 020 € et du Département des Hautes-Alpes pour une subvention de 9 300 €.



Modification du scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants s'appliquant pour les élections municipales de 2026

Le 22 mai a été publiée la loi qui étend aux communes de moins de 1000 habitants le scrutin de liste paritaire qui s'appliquera dès 2026 aux élections municipales.

Qu'est ce que ça change ?

Les candidats devront obligatoirement se présenter sur une liste (impossibilité de présenter une candidature isolée). **Le panachage disparaît, plus aucune inscription/rature ne devra apparaître sur les bulletins de vote sans quoi le bulletin sera considéré comme nul.**

Le nombre de conseillers pour notre commune (entre 500 et 999 habitants) reste à 15 comme actuellement. Cependant la liste des candidats pourra comporter entre 13 noms minimum et 17 maximum.

Le scrutin devient **paritaire** : chaque liste devra présenter alternativement un homme et une femme

Le scrutin de liste proportionnel permet à la liste recueillant la majorité (absolue au 1er tour ou relative au 2ème tour) d'obtenir la moitié des sièges et de répartir les autres sièges à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

L'élection des adjoints se fera selon les mêmes règles : scrutin de liste à la majorité absolue avec une liste respectant la parité.

L'élection des conseillers communautaires restera identique à la situation actuelle c'est-à-dire que les conseillers seront désignés selon l'ordre du tableau du conseil municipal.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 6ème vendredi précédent le scrutin pour pouvoir voter (les élections municipales auront lieu en mars 2026. La date exacte n'est pas encore connue).

Le classement des meublés à Vars : une dynamique en pleine expansion

Depuis quelques années, Vars, station de montagne prisée des Alpes du Sud, connaît une véritable montée en puissance du classement des meublés touristiques. En tant que destination phare pour les amateurs de ski et de nature, la commune a su tirer parti de son attrait pour stimuler le développement de son parc locatif.

Cette progression s'explique principalement par deux phénomènes : l'émergence de nouvelles constructions modernes et la rénovation des immeubles plus anciens. Grâce à ces efforts, les hébergements disponibles sur la commune gagnent en qualité et répondent de mieux en mieux aux attentes des visiteurs, qu'ils soient amateurs de sports d'hiver ou adeptes de séjours estivaux.

Des hébergements modernisés : les nouvelles constructions respectent les normes les plus récentes en matière de confort et d'écologie. Ces bâtiments offrent des équipements haut de gamme, tels que des spas ou saunas privatifs. Ces aménagements permettent d'obtenir des classements élevés, augmentant ainsi l'attractivité de la station. En parallèle, les propriétaires d'anciens meublés ont intensifié leurs efforts pour rénover et moderniser leurs biens. Isolation thermique, nouvelles décorations,

ou encore l'ajout de services tels que le Wi-Fi haut débit et services de conciergerie privée sont autant d'améliorations qui leur permettent de monter en gamme.

Un classement bénéfique pour tous : le classement des meublés n'est pas qu'une simple formalité : il représente une garantie de qualité pour les touristes et un argument marketing de poids pour les loueurs. Il permet également de différencier les hébergements, en offrant aux visiteurs une grille de lecture claire sur le confort et les équipements disponibles.

Un avenir prometteur : avec la poursuite des efforts en matière de construction et de rénovation, Vars est bien positionnée pour continuer cette dynamique. Les propriétaires sont encouragés par les dispositifs mis en place, notamment l'accompagnement offert par la mairie pour effectuer les démarches de classement. Cette tendance reflète une volonté commune de faire de Vars une station encore plus compétitive sur le marché des destinations touristiques.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à vous rapprocher du service taxe de séjour de la mairie de Vars à l'adresse suivante : taxesejour@mairie-vars.fr.



Redevance incitative et équité : équation visiblement difficile

Au cours des dernières années, le service public de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères a connu des évolutions significatives, avec un renforcement des exigences environnementales et des objectifs ambitieux en matière de recyclage, qui se sont traduits par des investissements importants financés en partie par les collectivités.

Sur notre territoire, la collecte des ordures ménagères est de compétence communautaire.

La tarification incitative a été présentée comme un moyen d'encourager les utilisateurs à la **réduction de production de déchets** d'une part, et à un **meilleur tri** de ces derniers d'autre part.

Dans le cadre de la tarification incitative de la gestion des déchets, les dispositifs de réception d'ordures ménagères ont été équipés d'un **système de contrôle d'accès (lecteur de badge)**, permettant l'ouverture grâce à un système d'identification de l'utilisateur.

Une partie de la population a reçu un **badge personnel** d'identification ; à ce titre seules les personnes autorisées pouvaient accéder aux conteneurs.

Un déploiement progressif devait être mis en place pour couvrir tous les points de collecte des villages au 1^{er} janvier 2025.

Mais dès 2022, le Conseil Municipal a informé la CCGQ de son mécontentement quant aux inégalités de traitement entre les usagers des points de collecte des Claux et ceux des villages. En effet, face à un afflux important de population touristique, la Communauté de Communes a décidé de ne pas équiper les points de collecte de la station des Claux de tambours incitatifs et de maintenir une tarification au forfait. Cette décision engendre donc une iniquité entre les résidents.

De nombreux courriers ont été communiqués à la CCGQ demandant formellement la révision de leur position en mettant fin à cette tarification discriminatoire. En fin d'année 2024, notre requête a été enfin entendue, les dispositifs à badge ont donc été retirés des villages.

Aussi, durant le déploiement progressif nous avons rencontré de nombreuses incivilités. Afin de garantir la salubrité publique, les agents des services techniques ont dû intervenir de manière récurrente.

Le dispositif est à revoir dans son ensemble car celui proposé à ce jour par la CCGQ n'est pas adapté aux communes accueillant des touristes. A ce titre, le Conseil Municipal sera particulièrement vigilant quant aux prochaines propositions de mise en œuvre.

Un outil de communication : l'application ILLIWAP

Illiwap, application 100% gratuite et sans publicité, vous permet d'être alerté de l'actualité de la commune directement sur votre smartphone ou tablette.

Vous téléchargez l'application sur Google Play (Android) ou sur Apple store (iPhone) et vous suivez l'actualité de la mairie de Vars.

Ce système constitue donc un progrès considérable d'information des citoyens et facilite la transmission des messages officiels.

Pour plus de renseignements, merci de contacter la Mairie au 04 92 46 50 09

Registre des Personnes vulnérables ou isolées

Un recensement des personnes âgées, handicapées, en grande difficulté ou isolées est fondamental dans le cadre d'actions de prévention, pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux et sanitaires, en cas de déclenchement de tout plan d'urgence (plan canicule, plan grand froid, coupure d'électricité...).

L'inscription dans ce registre est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes.

Elle concerne les catégories de population suivantes :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile ;
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages légaux accordés aux personnes reconnues

handicapées ou d'une pension d'invalidité et résidant à leur domicile.

L'inscription sur le registre est opérée à tout moment dès la déclaration de la personne concernée ou de son représentant légal, qui utilise pour cela tout moyen à sa disposition : soit par écrit (formulaire à retirer au service du CCAS de la mairie), soit sur appel téléphonique au 04 92 46 93 03.

Le Maire peut communiquer au préfet, en sa qualité d'autorité chargée de la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence, dans des conditions propres à en assurer la confidentialité, le registre ainsi constitué et régulièrement mis à jour.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Ses missions sont l'information, l'orientation, l'écoute et accompagnement social, l'aide et l'accompagnement aux personnes âgées, aux enfants, aides aux personnes handicapées et aux familles en difficulté, lutte contre l'exclusion. Il intervient dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale des communes comme la nôtre. Pour toutes informations concernant les aides du CCAS, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie au 04 92 46 93 03.

Station et villages propres : une mobilisation exemplaire

Dans le cadre de la « Journée propre » organisée annuellement par la commune, plusieurs bénévoles se sont réunis le samedi 24 mai 2025 pour une vaste opération de nettoyage. Le rendez-vous était fixé à la maison Chastan, où un petit-déjeuner d'accueil a permis de lancer cette matinée conviviale et engagée.

Dès 8 h 30, les volontaires, munis de sacs-poubelles et de gants, se sont répartis sur plusieurs sites à travers la commune pour débarrasser la nature des déchets accumulés. Grâce à leur mobilisation jusqu'à midi, 400kg de déchets ont pu être collectés. La matinée s'est clôturée autour d'un repas pour remercier les participants.



A l'occasion du départ en retraite du Dr Pierre HERRMANN, médecin pendant plus de 30 ans sur la commune au service de la population mais également auprès de la SEM-SEDEV en tant que médecin urgentiste, je tiens à souligner son professionnalisme, son écoute et sa bienveillance. Ces qualités ont marqué de nombreuses vies et il laissera un souvenir impérissable.

Restauration des archives communales

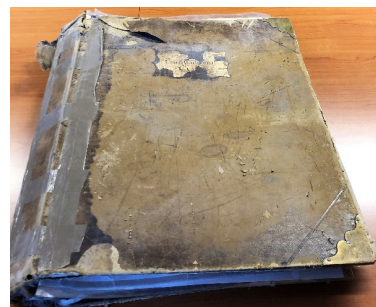
Dans un souci de conservation et de transmission aux générations futures, des interventions de restauration de documents fondamentaux ont été nécessaires.

Pour la commune de Vars, à ce jour sont concernés deux registres d'état civil (année 1808 à 1913 et 1833 à 1843), des registres de délibérations pour les périodes de 1962 à 1968 et de 1973 à 1975 et enfin l'Atlas Cadastral Napoléonien. Ces réfections ont été confiées à l'atelier de reliure d'Amandine VERDANT situé à Mont-Dauphin.

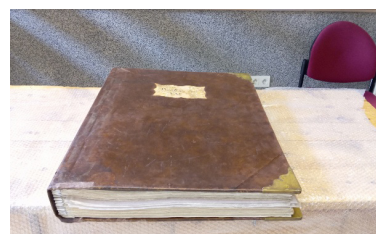
Cet atlas date du début du 19^{ème} siècle et est composé de 41 planches correspondant aux différentes parties du territoire communal. Le cadastre a été instauré en France en 1807 par Napoléon 1^{er} pour optimiser la perception de l'impôt foncier à l'échelle des communes. Il recense de manière exhaustive les parcelles de terrains bâtis et non bâtis couvrant l'ensemble du territoire Français. Il permettait d'évaluer la valeur foncière de toutes les propriétés et à les classer par types de cultures ou de bâtiments.

Le montant de cette restauration s'élève à 5060.00€. La Commune a pu bénéficier d'aide financière du Département des Hautes-Alpes à hauteur de 1518.00€ mais également de subventions de l'État versées par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour un montant de 1518.00€. Au-delà d'une aide financière, l'objectif poursuivi par ce dispositif est de sauvegarder le patrimoine écrit local, en garantissant des travaux de restauration de qualité, respectant l'intégrité des archives traitées.

La consultation de cet Atlas est gratuite et se réalise en Mairie sur rendez-vous.



Avant restauration



Après restauration

Accompagnement à l'achat de forfaits de ski à destination des enfants

Au niveau du canton, en fin d'année 2022, les stations de sport d'hiver ont été alertées par le gouvernement sur le caractère illégal de l'attribution de forfaits gratuits à certaines catégories de personnes. Les Préfectures ont été très attentives à ce sujet et n'ont pas manqué de rappeler aux Maires des stations de ski et aux gestionnaires des remontées mécaniques cette interdiction.

Il était inconcevable de priver nos jeunes de ski. C'est pourquoi, le conseil municipal de Vars a immédiatement sollicité la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras (à travers sa politique jeunesse) à engager une réflexion collective et indispensable sur l'avenir de l'accès au ski pour les jeunes de notre territoire.

Après de nombreux échanges les élus de la CCGQ ont finalement accepté d'étudier ce sujet primordial permettant de proposer une solution légale.

Une concertation s'est alors engagée avec les gestionnaires des remontées mécaniques du Guillestrois-Queyras. Depuis 2 saisons d'hiver, les enfants du canton peuvent bénéficier d'une aide à l'accès aux forfaits de ski. Le montant du forfait est donc réparti entre la CCGQ, les gestionnaires, les communes et les parents. Chaque commune participe pour ses enfants selon des conditions spécifiques. Avec cet effort collectif (CCGQ, Communes et gestionnaires des RM), la contribution pour les familles reste accessible à tous.

Concernant la commune, cette dernière a souhaité maintenir (sous conditions) cette aide en faveur des jeunes Varsins pour la saison d'été. C'est pourquoi il a été proposé un « pass » donnant l'accès aux remontées mécaniques ouvertes l'été ainsi qu'à la piscine pour un montant de 50.00 euros. Ce montant tient compte de l'aide communale de 10.00 euros par « pass » et par enfant.

Office du Tourisme

Je suis très heureux d'avoir été élu au cours de l'été dernier Président de l'Office de Tourisme de Vars.

Avec l'ensemble de l'équipe de l'office de tourisme, nous nous efforçons de promouvoir la destination de Vars conformément aux objectifs fixés par la Commune.

Les actions menées au cours de l'hiver 2024 ont été nombreuses. Nous retiendrons sur la partie communication un accroissement conséquent de la visibilité sur les réseaux sociaux, sur des chaînes télévisées nationales et par des visuels dans les grandes villes de France ainsi qu'en Europe.

S'agissant de l'événementiel, Vars en Scène a connu un vif succès auprès des jeunes et des familles en programmant Bigflo et Oli. L'office accompagne les grands événements sportifs que la station a accueilli (ski de vitesse, snowboard, free-style). Enfin, la saison d'hiver s'est achevée par un week-end caritatif au profit de la lutte contre le cancer avec le Gliss & Mix.

Concernant les animations, la magie de la montagne ne s'est pas arrêtée aux pistes. Différentes semaines thématiques ont été proposées tout au long de la saison dans un esprit divertissant et chaleureux. Les vacances de février ont ainsi été ponctuées chaque jeudi par un show musical et pyrotechnique, sans oublier la traditionnelle descente aux flambeaux. Ces animations ont su créer une vraie dynamique attirant un public nombreux et enthousiaste.

Cette offre d'animation a été enrichie par les diverses propositions culturelles ou sportives des associations locales (soirées loto, visites d'étables, concerts d'orgue, expositions, compétitions de ski, goûters et buvettes...).

Tout ce travail est réalisé par les équipes de l'Office de tourisme sous l'égide de la directrice Nicole GAILLAN qui va prendre sa retraite à la fin de l'été. Permettez-moi à travers ces quelques lignes de saluer le travail réalisé par Nicole accompagnée de ses équipes et le dévouement sans faille qu'elle a su mettre au profit de l'office de tourisme avec tant de passion depuis 40 ans.

Le successeur de Nicole, Nicolas RESTOUT, vient de prendre ses fonctions et tout en poursuivant ces actions, va développer les missions de l'office en dynamisant le parcours client.

Nous travaillons d'ores et déjà à la mise en place progressive de nouveautés que vous découvrirez dès l'hiver prochain.

Concernant l'été 2025, Vars accueillera de beaux événements sportifs, notamment les 6 jours cylos de Vars, le MTB TEAM UP – Trophée des Alpes VTT, le Vars Montain trail qui attend une participation record avec 1200 coureurs.

Les activités culturelles seront assurées notamment par les associations : VARS PASSION avec la 14^{ème} édition du Festival de piano « Musique à Vars », VARS AU FIL DU TEMPS avec les visites de villages, de l'histoire pastorale et la fête des Alpagnes, la participation à la fête patronale de Ste Marie, les concerts d'orgue et le CLUB DE LA FORET BLANCHE avec la fabrication et la fête du pain.

L'Amicale des Pompiers organisera lors de la fête nationale du 13 juillet le traditionnel bal des Pompiers.

Le service animation de l'office de tourisme a concocté un programme tout en gaieté (concerts, spectacles familiaux, soirées trappeur, soirées des étoiles) et convivial (activités manuelles, créatives, sportives ou encore bien-être mais aussi jeux de piste et escape game), avec une thématique différente chaque semaine pour donner du rythme à l'été.

Enfin, des socio-professionnels partenaires proposeront des animations et activités en complément de ces offres.

Cet été, nous accueillerons nos visiteurs dans les bureaux temporaires situés sur le front de neige de Vars les Claux, à l'Office de Tourisme de Vars Ste Marie et au Chalet d'information du Val d'Escreins.

L'Office intégrera de nouveaux locaux au cours de l'automne 2025 avec la SEM SEDEV. Ce nouveau bâtiment plus moderne et adapté aux besoins actuels contribuera à renforcer l'attractivité de notre station tout en facilitant l'accès aux services dédiés au tourisme. En plus de favoriser un cadre d'accueil plus agréable aux usagers, la nouvelle structure offrira de meilleures conditions de travail aux agents de l'Office du Tourisme et de la SEM-SEDEV avec des espaces plus fonctionnels.

L'ensemble de l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été.

Le Président,
M. Stéphane CALLUT

Sem-Sedev

Cette année le domaine skiable de Vars a connu à nouveau et depuis 2017 une fréquentation en progression marquant le grand intérêt des touristes pour notre station.

Cette attractivité est le fruit d'un travail réalisé ces dernières années par l'ensemble des équipes de la SEM-SEDEV. M. Christian REVERBEL a terminé son engagement à nos côtés et je l'en remercie vivement. Il sera remplacé par M. Laurent THELENE dont la mission sera de poursuivre l'exploitation, la gestion et continuer à faire évoluer le domaine skiable mais également de développer l'offre de la SEM-SEDEV pour les années à venir.

Les investissements qui avaient débuté en 2017 et se sont intensifiés depuis 2020 ont permis de rebâtir le domaine skiable réduisant considérablement les temps d'attente aux remontées mécaniques. A ce titre, les pratiquants de sports de glisse hivernaux bénéficient de davantage de plaisir sur un domaine plus respectueux de l'environnement.

La SEM-SEDEV a fait face aux difficultés conjoncturelles, à la flambée du coût de l'électricité, ainsi qu'à la hausse des matières premières et du carburant. Malgré cette situation, en 6 ans, le chiffre d'affaires de la SEDEV a été multiplié par deux.

Concernant les activités, plus de 50 km de voies douces sont proposées à la clientèle. Comprenant entre autres des sentiers d'interprétation, de bien-être. De nouveaux parcours de VTT ont également été créés pour le plus grand bonheur des adeptes de cette discipline. Des activités plus ludiques comme le Vars Mountain Kart ont connu un vif succès et la nouvelle piscine a enregistré une belle fréquentation.

Cet été, la SEM-SEDEV se diversifie par de nouvelles offres dont un pass multi-activités.

Le Président,
M. Dominique LAUDRÉ

Face à une augmentation de la fréquentation des stades d'entraînement et de compétition par les clubs et associations de sport de glisse, une nouvelle organisation a dû être mise en place. C'est pourquoi, M. Gilles CARETTA, Ancien Président du Comité de Ski Alpes Provence a accepté d'occuper la fonction de « Référent Sport de Glisse ». Les équipements seront gérés de manière rigoureuse et une transversalité entre les clubs pourra être créée, offrant ainsi aux enfants la possibilité d'évoluer à leur gré en fonction des disciplines qu'ils souhaitent intégrer. M. Gilles CARETTA assume ce poste de manière bénévole et nous l'en remercions.



Sporting Ski Club de Vars

L'été rimant avec randonnées, VTT, sports d'eaux, activités ludiques et stage de surf dans les Landes, le Ski Club de Vars continue de proposer à tous ses adhérents un programme riche en activités.

La saison d'hiver 2024-2025 a commencé et, avec elle, le plaisir du retour sur les skis pour nos coureurs. Pour aborder cette nouvelle saison dans les meilleures conditions, préparation physique et stages de skis durant l'automne ont été au programme dans le cadre du Ski Club et des classes sportives de Guillestre et Barcelonnette.

Les adhérents sont toujours aussi nombreux, le groupe freeski mis en place pour les passionnés de sauts, bosses et poudreuse s'agrandit cet hiver avec de nouveaux adhérents.

Le SSCV a organisé deux courses FIS internationales sur le stade de slalom de l'Ubac toujours très apprécié des participants.

N'hésitez pas à prendre contact avec le Ski Club si votre, ou vos enfants souhaite(nt) se joindre à ce groupe ou aux groupes compétition du Ski Club.

Le Club vous souhaite à tous un très bel hiver rempli de bons moments partagés.

Contact : ski-club-vars@orange.fr



Le Club Omnisports de Vars

Entre activités qui perdurent et nouveautés, le COV trouve son rythme et multiplie les moments qui font du bien et qui tissent des liens ! L'enthousiasme et la générosité gagnent l'association avec l'arrivée de nouveaux bénévoles et membres du conseil d'administration. Ces derniers mois ont été riches en contacts et nouvelles activités : Des habitants de Vars ont fait généreusement découvrir leur « savoir-faire » : Initiation Tir à l'Arc, crochet et couture, atelier créatif déco de Noël, atelier expression artistique... Expériences à renouveler ; d'autant que les après-midi jeux de société qui réunissent toutes les générations ! Les adhérents ont passé une journée conviviale et instructive au Parc Animalier de Serre-Ponçon. Escalade, via ferrata et séances de VTT ont été proposées aux enfants. Les cours de ski ont débuté début décembre pour les skieurs à partir de 3 ans. Une nouvelle journée pêche a réuni une dizaine d'enfants autour du Lac de Peyrol, moment privilégié dans un cadre magnifique avec des professionnels de la pêche. Aussi, le COV tient un stand au marché de Noël et participe au nettoyage annuel des villages (journée organisée par la commune). Dynamique, l'association est toujours en quête de nouvelles idées, bénévoles et partenaires.

Contact : covars@gmail.com



Brèves Mairie

Changement de domiciliation

Si vous êtes un nouvel arrivant sur notre territoire, n'oubliez pas de vous présenter en Mairie et de vous inscrire sur les listes électorales. Merci de nous communiquer votre nouvelle adresse en cas de changement de domicile sur la commune.

Inscriptions sur les listes électorales

se font désormais tout au long de l'année. Pour cela, il suffit de s'adresser à sa commune ou d'utiliser la télé-procédure (se rendre sur le site www.service-public.fr pour les inscriptions et pour connaître toutes les formalités).

Pour chaque élection, il est néanmoins nécessaire de s'inscrire au plus tard le 6ème vendredi qui précède le scrutin.

Compte tenu du nouvel adressage des rues de la commune, tous les électeurs sont priés de se rapprocher du service électoral de la Mairie.

Trouver votre adresse sur <https://adresse.data.gouv.fr>

La base adresse locale de Vars a été publiée sur la base adresse nationale. Vous pouvez vous rendre sur <https://adresse.data.gouv.fr/> pour trouver votre adresse. Saisissez VARS dans la barre de recherche ou accédez directement à la carte, puis zoomer pour trouver votre habitation et l'adresse qui y est associée. Depuis le 7 janvier 2025 le courrier n'est plus distribué si l'adresse n'est pas correctement libellée, pensez à mettre à jour votre adresse auprès des administrations, opérateurs, etc...

Bibliothèque

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Mercredi de 10h00 à 12h00 et 15h00 à 17h00

Vendredi de 10h00 à 12h00

Recensement citoyen

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une *attestation de recensement* pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif

- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Agence postale intercommunale

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 pour l'intersaison et l'été
du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 durant la saison d'hiver

Déchetterie

Il est interdit de déposer des encombrants près des containers semi-enterrés.

Les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras via le lien <https://www.ccguillestroisqueyras.fr/preserver/gestion-des-dechets/dechetteries>.

Comptant sur la participation citoyenne de chacun pour utiliser le point relais et stopper les décharges sauvages.

Etat Civil

Naissances :

Mai 2024 : Calie DUPORT – ORSINI

Janvier 2025 : Anton MARTIN

Février 2025 : Gino MARIO

Mars 2025 : Lou GIREUD-PELLISSIER

Juin 2025 : Santino ANGOTTA

Mariages :

Février 2025 : Mme Caroline WILSFORD et M. Benjamin de BUTTET

Mars 2025 : Mme Béatrice BENNE et M. Philippe ZEGHOU

Décès :

Avril 2024 : M. François FLIPO

Juillet 2024 : Mrs Jean-Marie DUBOIS et Gilles TORNOW

Août 2024 : M. Alain BOURDON

Octobre 2024 : M. Cyril RAMON

Novembre 2024 : M. Jean-Pierre BOULET et Mme Françoise GILLIARD

Décembre 2024 : Mme Marie Jeanne RISOU et M. Louis PROVOST

Janvier 2025 : M. François DEL GUIDICE

Février 2025 : M. Albert DAVID, Mme Marie-Rose PASCAL et M. Olivier MARTINS BALTAZAR

Avril 2025 : M. Paul LE FUR et Jacqueline BOURREL

Mai 2025 : Mme Marie-José CHARLENT

Si vous désirez faire paraître un avis d'état civil, merci de nous en informer en nous communiquant ledit avis.

Partez à la découverte du nouveau site de la Mairie de Vars !

Plus moderne, plus pratique, plus proche de vous... Le site Internet de la Mairie a été totalement reconstruit et repensé. L'accès à l'information y est simplifié afin que chacun s'y retrouve le plus rapidement possible. Afin d'optimiser l'accès aux informations, l'accueil du site est constitué d'entrées par thèmes qui renvoient directement vers l'ensemble des articles rattachés à cette thématique et susceptibles de fournir l'information voulue. En plus de ces accès rapides, sa présentation dynamique, moderne et épurée, avec ses rubriques clairement identifiables, doit faciliter votre navigation.

Pourquoi un nouveau site internet ?

L'ancien site ne correspondait plus aux besoins de la municipalité. La volonté de renouveler le site internet a permis de concevoir un environnement plus agréable, sécurisé, pratique et disposant d'une plus grande facilité d'utilisation. Accessible aux smartphones et tablettes.

Retrouvez toutes les informations de la Mairie sur : <https://www.mairie-vars.fr/>

Vous avez une question, une remarque ?

Si vous avez une question à formuler auprès du maire, d'un adjoint, si vous avez une remarque, vous pouvez nous écrire, par courrier ou par courriel (contact@mairie-vars.fr)

N° Utiles

Mairie : 04 92 46 50 09

Police municipale : 04 92 46 60 05

Gendarmerie : 04 92 52 29 57

SEM SEDEV : 04 92 46 51 04

Office de Tourisme : 04 92 46 51 31

SAUR : 04 83 06 70 00

La poste : 04 92 54 10 76

Cabinet médical Centre médical :

04 92 46 54 05

Cabinet médical Kinésithérapeute :

06 60 08 12 08

Secours : 112

Pharmacie : 04 92 46 52 50

CRIR (état des routes) : 0892 022 022

Météo : 0892 68 02 05

Communauté de Communes du

Guillestrois et Queyras : 04 92 45 04 62

Déchetterie : 04 92 45 13 61